

# DÉCISIONS

## DÉCISION DU CONSEIL

du 24 janvier 2011

portant nomination d'un membre letton et d'un suppléant letton du Comité des régions

(2011/54/UE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement letton,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 22 décembre 2009 et le 18 janvier 2010, le Conseil a adopté les décisions 2009/1014/UE et 2010/29/UE portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2010 au 25 janvier 2015 <sup>(1)</sup>.
- (2) Un siège de membre du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M. Ainārs ŠLESERS.
- (3) Un siège de suppléant est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M. Sergejs DOLGOPOLOVS,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

### Article premier

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2015:

a) en tant que membre:

— M. Dainis TURLAIS, *Rīgas domes Drošības, kārtības un korupcijas novēršanas jautājumu komitejas priekšsēdētājs,*

et

b) en tant que suppléant:

— M. Viktors GLUHOVS, *Rīgas domes deputāts, Pilsētas attīstības komitejas loceklis.*

### Article 2

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 24 janvier 2011.

Par le Conseil  
Le président  
FAZEKAS S.

<sup>(1)</sup> JO L 348 du 29.12.2009, p. 22, et JO L 12 du 19.1.2010, p. 11.